

FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS

Washington, le 31 mai 1994

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le Front Patriotique Rwandais a obtenu des preuves qui démontrent une transaction de vente d'armes entre le gouvernement corrompu (?) du Rwanda et certains négociants d'armes Egyptiens. Les fonds pour financer ces achats proviennent de la Banque Bruxelles Lambert de Belgique, et la destination finale du cargo est indiquée comme étant Kinshasa, Aire.

La transaction en question transgresse clairement les provisions de la résolution 918/1994 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui impose un embargo mondial contre le Rwanda.

Nous notons également qu'il ne s'agit pas d'une transaction isolée. Il existe une longue histoire de ventes préalables d'équipement militaire au régime en place au Rwanda par le gouvernement de la République arabe Unifiée d'Egypte. En effet, quelques-unes de ces armes, qui sont maintenant utilisées par l'Armée et les milices pour commettre des atrocités, comprennent des armes qui ont été fournies par le gouvernement Egyptien pendant la durée du conflit rwandais.

Le Front Patriotique Rwandais s'inquiète fortement du fait que la République arabe Unifiée d'Egypte pourrait continuer à fournir des armes à un gouvernement qui a utilisé les livraisons précédentes pour opérer un génocide dans lequel jusqu'à un million de vies auraient déjà été perdues.

Le Front Patriotique Rwandais s'indigne que l'Egypte, étant le président actuel de l'Organisation d'Unité africaine, transgresse de cette manière la résolution 918/1994 et fournit des armes au gouvernement rwandais auto-proclamé au lieu de montrer le bon exemple au reste du monde en contribuant aux efforts pour mettre fin au génocide qui a lieu au Rwanda en ce moment.

Le Front Patriotique Rwandais :

- a. fait appel au gouvernement de la République arabe Unifiée d’Egypte de fournir des explications publiques des circonstances au sujet des violations sus-mentionnées de la résolution 918/1994 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et demande qu’elle interrompt toute vente d’armes au gouvernement auto-proclamé du Rwanda.
- b. demande au gouvernement de la République du Zaïre de prendre toutes les mesures nécessaires afin d’assurer que les armes et autres équipements militaires fournis au gouvernement auto-proclamé du Rwanda ne seraient pas conduits via le territoire de la république du Zaïre.
- c. exige que le Conseil de Sécurité des Nations Unies mette en place des mécanismes pour imposer la conformité avec la résolution 918/1994, et prenne les mesures appropriées envers la République arabe Unifiée d’Egypte et d’autres membres des Nations Unies qui violent les provisions de la résolution 918/1994.

Pour le Front Patriotique Rwandais

Mr. Gerald Gahima

Envoyé Spécial aux Nations Unies et les Etats Unis